



ASSOCIATION LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE INTERNATIONALE

RESOLUTION

L'ALAI, réunie à Paris dans son Comité Exécutif le 21 mars 2015, prenant acte des travaux actuels qui se déroulent au niveau de l'Union européenne, notamment auprès du Parlement européen avec le rapport de madame Julia Reda, ainsi que des propositions qui sont en cours d'élaboration par les services de la Commission Européenne dans le cadre d'un marché unique numérique connecté :

-souligne la nécessité d'élargir le débat au-delà de la directive sur la société de l'information et de prendre également en considération une adaptation de directives relatives, notamment celle sur le commerce électronique. En effet cette directive et la directive 2001/29 ont été élaborées l'une en contemplation de l'autre ; or, des deux textes, c'est sans doute la directive e-commerce qui paraît avoir le plus vieilli eu égard aux évolutions techniques, sociales ou économiques..

-demande que l'impact des réformes envisagées soit évalué non seulement du point de vue des consommateurs mais également du point de vue du soutien à la création et de la protection des auteurs et artistes qui en sont à la base.